



SPONSORING SPORTIF INDIVIDUEL

DOSSIER DE DEMANDE

Nom du demandeur :

Discipline sportive pratiquée :

Dépôt du dossier et pièces à joindre

- Contrat de sponsoring sportif individuel signé en 4 exemplaires (si personne mineure par le représentant légal)
- Présentation du sportif et lettre de motivation
- Copie d'une pièce d'identité
- Copie de l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou d'accès au haut niveau du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- Copie de la licence en cours de validité
- Toute pièce jugée utile pour l'instruction du dossier
- RIB/IBAN
- Liste des supports pouvant être utilisés pour la mise en place du logo de la commune

L'ensemble du dossier et des pièces à joindre sont à déposer en Mairie, à retourner par voie postale ou par courriel **au plus tard avant le 15 octobre 2023** à :

*Mairie de MORILLON
Commission vie associative, animations locales, événements et sport.
5, Place de la Mairie
74440 MORILLON*

Cadre réservé au service communal

Date d'arrivée du dossier :

Avis de la commission :

Décision du Conseil municipal :

Montant de la part fixe accordée (base + variable) :

Montant de la prime de résultat accordée :

CONTRAT DE SPONSORING SPORTIF INDIVIDUEL

Entre les soussignés :

1) La Commune de MORILLON, représentée par son maire en exercice, Monsieur Simon BEERENS-BETTEX, dûment habilité par délibération n° du conseil municipal en date du, ci-après désignée par « la Commune ».

2).....
.....
ci-après désigné par « le sportif ».

Vu le règlement de la commune de Morillon en matière de sponsoring sportif individuel.

Vu le dossier de demande de sponsoring déposé par le sportif.

Il est décidé

Article 1^{er} :

Le présent contrat a pour objet de déterminer les obligations réciproques entre la Commune et le sportif en matière de sponsoring.

Article 2 :

La Commune s'engage à verser une rétribution financière au sportif, composée **d'une part fixe** comprenant une base minimum et une part variable calculée en fonction des résultats de l'année N-1 et **d'une prime de résultats**, selon les sommes fixées dans le dossier de sollicitation de sponsoring. La Commune se réserve le droit d'attribuer également une somme exceptionnelle en fonction de la saison du sportif.

Article 3 :

Le sportif s'engage à respecter les contreparties fixées à l'article 7 du règlement de la commune de Morillon en matière de sponsoring.

Article 4 :

Ce contrat est valable uniquement pour une durée d'un an, à compter de la date de signature. Le sportif devra déposer un nouveau dossier de demande avant l'expiration du présent contrat pour solliciter la conclusion d'un nouveau contrat.

Fait à MORILLON, en 4 exemplaires
Le

Le Maire de Morillon

Le Sportif

SPONSORING SPORTIF INDIVIDUEL

REGLEMENT DE LA COMMUNE DE MORILLON

Article 1 :

Ce règlement a pour objet de fixer les obligations réciproques entre la Commune de Morillon et les sportifs qu'elle accepte de sponsoriser.

Article 2 :

La sponsorship accordée à un sportif par la Commune de Morillon ne sera pas systématiquement reconduite d'une année sur l'autre. Les dossiers de sollicitation devront chaque année être déposés avant la date indiquée à la première page du dossier pour être pris en considération.

Article 3 :

Seul un sportif résidant sur la Commune de Morillon et/ou étant licencié dans un club de la Commune peut prétendre à déposer une demande de sponsoring.

Article 4 :

Tous les dossiers seront soumis à l'avis de la Commission vie associative, animations locales, événements et sport au regard du nombre de demandes et du budget. Conformément au fonctionnement de la Commune de Morillon, l'accord du sponsoring fera l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Article 5 :

Le dépôt d'une sollicitation de sponsoring devra nécessiter la présentation d'un dossier complet dans le respect des délais précisés sur la première page. Ce dossier type sera adressé au demandeur par courrier ou par courriel à réception d'une de demande du sportif sollicitant la Commune de Morillon pour le sponsoriser.

Article 6 :

La Commune de Morillon versera au sportif une somme financière à condition que celui-ci s'engage à réaliser des contreparties déterminées ci-après. Cette somme est composée d'une part fixe et d'une prime de résultats. La commune se réserve la possibilité d'attribuer également une prime exceptionnelle au sportif.

La part fixe est composée d'un montant de base et d'un montant variable en fonction des résultats de l'année N-1

- **La part fixe de base** est de 1 000 €.
- **La part fixe variable** est calculée en fonction des résultats de l'année précédente comme suit avec un maximum cumulé de 2 000 € :

	<i>Résultat National</i>	<i>Résultat International</i>
<i>Par Podium</i>	250 €	500 €
<i>Classement de 4^{ème} à 10^{ème}</i>	50 €	100 €
<i>Cumul maximum</i>	1 000 €	2 000 €

Cette part fixe est versée en début de saison en une seule fois et ne peut excéder au cumul 3 000 €.

La prime de résultat :

Elle est versée en fin de saison sur présentation d'un justificatif et ne se cumule pas au-delà de 3 000 €

	<i>Résultat National</i>	<i>Résultat International</i>
<i>Par Podium</i>	500 €	1 000 €
<i>Classement de 4^{ème} à 6^{ème}</i>	200 €	400 €
<i>Classement de 7^{ème} à 10^{ème}</i>	100 €	200 €

Pour calculer le montant de la prime de résultat est pris en compte le meilleur résultat au niveau national et au niveau international de l'ensemble des compétitions auxquelles le sportif a participé.

La prime exceptionnelle :

En fonction de l'ensemble de la saison écoulée, notamment des résultats obtenus, de la mise en avant de l'image de la station et de la participation aux actions menées par la Commune ou son Office de Tourisme ; la Commune se réserve la possibilité d'attribuer également au sportif une prime exceptionnelle.

Article 7 :

En contrepartie de la somme versée, le sportif fournira les prestations suivantes.

- Utilisation du nom et de l'image :

Le sportif autorisera la Commune et son Office de Tourisme à utiliser son nom et/ou son image dans le cadre de la promotion

- Inscriptions publicitaires :

Il mettra en avant la marque « Morillon Grand Massif » par tous les moyens dont il dispose et notamment :

- ses tenues sportives (casque, bonnet, bandeau, veste)
- ses propres outils de communication (print & web)
- lors de ses prises de parole publiques

- Participation à des manifestations publiques ou événementielles :

Il répondra aux sollicitations de la Commune et de son Office de Tourisme pour participer à des manifestations officielles (remise des prix, soirée d'inauguration...) sous réserve de ses disponibilités

- Devoir d'informations :

Il informera régulièrement la Commune et l'Office de Tourisme concernant la planification de ses entraînements et compétitions. Les interruptions de l'activité sportive devront être signalées dans les meilleurs délais.

- Clause de non concurrence :

Le sportif ne pourra pas signer de contrat de sponsoring avec d'autres communes touristiques.

PRÉSENTATION DU SPORTIF

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Site internet/Blog :

Licence (numéro et club d'affiliation) :

Type de sport :

Êtes-vous inscrit(e) sur liste des sportifs de haut niveau du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative ? (Entourez votre réponse)

Oui

Non

Catégorie sportive (entourez votre catégorie) :

Jeune

Espoir

Sénior

Élite

Situation socio-professionnelle : (entourez votre situation)

Etudiant

Demandeur d'emploi

Salarié

Travailleur indépendant

Structure actuelle d'entraînement :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Site internet/Blog :

Présentation des principaux résultats sportifs des années N et N-1:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Budget prévisionnel de la saison sportive :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Matériel :		Contrats de Sponsoring	
Licence			
Forfaits			
		Aides/Subventions	
Frais de compétition			
Inscriptions			
Déplacements			
Hébergements			
		Fonds propres / part parentale	
Frais de stage			
Autres			
TOTAL		TOTAL	

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

.....

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de

L'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs ;

- précise que cette aide financière, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire :

<p>AGRAFER L'IBAN (RIB) ICI</p>

Fait, le à

Signature